

PLOARE'

- requete au 12

- chapel 1806

- chapel 1813

- état de biens

1809 = voir canton

A M^{rs}
les vicaires
Généraux
Du diocèse

ploaré 28 pluviôse, l'an 12^{me} de la République

Réponses aux questions adressées par M^{rs} les vicaires
Généraux du diocèse, aux Curés et Desservans; - M^r
C. Bouabé
Curé de ploaré Date du 9 pluviôse, l'an 12^{me}; 30 janvier 1804.

Curé de ploaré

- 1^o le patron de l'église Curiale est St. Berle' Diacre.
- 2^o la population de cette Cure est de quatre Mille âmes
habituellement, de cinq Mille cinq Cents, dix Mois de
l'année du temps de pêche, et le Nombre des Communions
est, du temps ordinaires, Environ deux Mille huit Cents.
- 3^o trois prêtres secondaires me sont absolument nécessaires pour
la Dexte de cette Cure
- 4^o M^r aussret Nommé Desservant de Tréguennec M^r Shariou
Desservant de St Nic, et M^r quessurus affecté à la chapelle
du juch sont autorisés par M^r l'évêque à rester ici provisoirement
- 5^o Je desire M^r aussret en qualité de vicaire de ploaré M^r
Donnars de Goulieu, et M^r quessurus en qualité de
de prêtres secondaires. il nous faut nécessairement trois
Messes le matin une à Douarnenez, une au juch et une
autre à ploaré; à peine suffirons-nous à quatre prêtres
pour la Dexte de toute la Cure.

M^r aussret Nommé Desservant de Tréguennec et à ploaré
depuis dix-huit ans; il est réclamé par les Conseils
Généraux de ploaré et de Douarnenez; on indisposerait
les habitants de la Cure entière, surtout les plus Marquans
et les plus influans en le forçant à quitter; seroit
Mal vu l'ecclésiastique d'une opinion différente dans la
Révolution, qu'on emploieroit pour le remplacer; l'union
et la confiance Reignent ici, et l'on doit s'inter
de fournir l'occupation de les troubler?

personne n'avoit demandé avant moi M^r Donnars
de Goulieu et M^r l'évêque me l'a promis
M^r quessurus Dessert depuis plusieurs années, et continue

à Dervier la Chapelle Du juch; les habitants en
sont fort contents, et faudroit ly laisser.

6^o Curé de ploaré Clet Bourbé né à audierne, le
19 Mai 1757, ordonné prêtre en 1781.

prêtres qui se trouvent actuellement en cette Cure.

Julien auffret né au saouët le 27 Mars 1759, prêtre en
1783.

Guillaume Charidon né à Douarnenez le 5 Mars 1739.

Guillaume queffurus né à Meilars le 29 Jbre 1765, prêtre
en 1793.

7^o Dans le Canton, les Derviers de plogonec et de ^{pouldergat} ~~Guengat~~
sont en place; M^r Dervit est autorisé à rester
provisoirement à poulan; je ne sache pas que M^r
... soit encore à Guengat. Je ignore les motifs
de son absence.

8^o Deux Chapelles se trouvent en cette Cure très nécessaires
pour l'exercice du Culte. Celle de Douarnenez et celle
Du juch; elles sont toutes deux en fort bon état
et très décentement ornées. Il faut en solliciter, en
auprès du Gouvernement, la disposition en faveur
de la Cure de ploaré. vous trouverez ci-jointe
la demande motivée que j'en fais à M^r l'évêque,
visée par le Maire de ploaré.

se trouvent encore en cette Cure, deux autres Chapelles
l'une à ploaré, l'autre à Douarnenez. les personnes qui
les ont achetées, les gardent encore; j'aime à croire qu'elles
sont assez disposées à les vendre à leur ancienne
destination. Nous n'avons pas de Chapelles domestiques.

9^o Trois Stations à établir en ce Canton pour le Carême:
plogonec et Guengat; ploaré et le juch; pouldergat et
poulan. cette année, nous ne pouvons mieux faire
que de prêcher chacun chez soi; M^r auffret et moi

Nous Remplirons la Station de ploaré & pourrions
échanger quelques sermons avec Nos autres Coſſeſſes.
Malheureusement M^r. Maſſé de poulſſergat eſt tout
Malade & a eſté obligé de ſe rendre à quimper
pour ſe Retablir.

M^r. Analléguer de ploagounee eſt le ſeul qui ſait
envoyer les Notes que vous Nous demandez.

J'ai l'honneur, Meſſieurs, de vous preſenter Mes plus
profonds Reſpects.

C. Bourbeſ
C^{ur} de ploaré

// ploaré 28 pluviôse, l'an 12ⁱⁿ de la Répub.

A M^r l'évêque
de quimper
C. Bourbe
Cure de ploaré

Département du Finistère
Sous-préfecture de quimper
Cure de ploaré

Demande pour la Cure de ploaré, de disposer
de la Chapelle du juch, et de la Chapelle
de Douarnenez, toutes deux situées en la dite
Cure. ...

il est indispensable, Monsieur l'évêque, de
solliciter auprès du Gouvernement, la disposition
de la Cure de ploaré, de la Chapelle
du juch dédiée à la ste Vierge, et de la Chapelle
de Douarnenez dédiée à ste hélène. Ces deux
Chapelles n'ont jamais été aliénées, et ont
toujours nécessairement servi à l'exercice du
Culte en cette Cure. Elles sont en fort bon
état, et même très bien ornées

la Chapelle du juch est distante de l'église
civile, d'une lieue et demie; elle se trouve éloignée,
d'une forte lieue, des Eglises de plogonec et de
Guengat; Grand Nombre des habitants de ces deux
succursales y intendent la Messe, y assistent à
l'instruction, et le prêtre affecté à cette Chapelle qui
a toujours vu les Malades circonvoisins, dans ces

Deux Communes, peut Continuer à leur
administrer les Consolations de la Religion.

Quant à la Chapelle de Douarnenez, de tout
temps, l'unique Chapelle de la Cure de Ploaré. Elle
est presque Contigue à l'Eglise Curiale. Mais
la population de Douarnenez est d'environ dix-
sept Cents âmes, elle se double, à peu près,
pendant six Mois de l'année, et les habitants alors
surtout, occupés de leurs effets de pêche, ou de
leurs Comptes, ne peuvent entendre que la Messe
du matin qui se dit à Ste Hélène.

Je vous prie, Monsieur l'évêque, de vouloir
Bien agréer Mes plus profonds Respects.

C. Bourbès
curé de Ploaré

vu par nous Maire de La commune de Ploaré
ce jour 28 pluviôse an douze de La république française

H. Kalléguen
Maire

II
ploaré 25 pluviôse, l'an 40^{me}.

A M^{rs} les vicaires généraux du diocèse
C. Bourbé Curé de ploaré.

Je ne reçois qu'aujourd'hui, Messieurs, la
lettre que vous M^{me} fait l'honneur de M^{re}ire
in date du 18 courant; y jointe la lettre
du Conseiller d'état chargé de toutes les affaires
concernant les cultes.

Je M'appelle: Clet Bourbé Né à audierne,
le 19 Mai 1757.

Je ne diffère encore à répondre à votre
circulaire du 9 de Censis que parce que M^{rs}
les D^{es}ervans des Incurables ne M^{ont} pas
envoyé les observations que vous leur demandez.
aussitôt que je les aurai reçues, je M^{hâterai} de
vous les remettre, & s'ils tardaient encore, vous
recevrez séparément les renseignements qui
concernent la Cure de ploaré.

Veillez Bien Messieurs Agréez Mes plus
profonds Respects. C. Bourbé
curé de ploaré.

Douarnenez 26 Fevrier 1806.

Mon Seigneur,

Les Eglises à conserver comme oratoires dans la Cure
de ploaré, justice de paix de Douarnenez, sous-préfecture
de Quimper, sont:

1^o la Chapelle du juch dédiée à la Ste vierge.

2^o la Chapelle de Douarnenez, dédiée à Ste Hélène.

il est indispensable d'avoir ces deux Chapelles pour la
desserte du Culte. on y dit la Messe tous les Dimanches
~~et l'on y fait le Catéchisme.~~ la Chapelle du juch
est éloignée de toute agglomération d'habitants. la
Chapelle de Douarnenez est la seule qui se trouve dans
cette petite ville dont la population est environ de deux
mille âmes en temps ordinaires, et en temps d'épéche
de plus de trois mille. Douarnenez n'est, il est vrai, éloigné
de l'église Curiale de Ploaré que de deux cents pas, mais
encore, en raison de la population, faut-il y avoir une
Messe matin.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous dire de vouloir bien agréer
l'assurance de mes plus profonds respects C. Bouville
cure

V
Reponse à la lettre de Messieurs Les grand vicaires
du Diocèse.
Messieurs.

nous avons deux chapelles en cette paroisse qui sont
nécessaires au culte. Les deux appartiennent à la
commune. 1^{re} celle de Sainte Helene située à
Douarnenez. cette ville contient dix huit cents
habitants et ne peut se passer d'une chapelle.
2^{de} La chapelle de notre Dame du Guich. elle est
distante d'un lieue et demie de l'église curiale. on y
dit la messe tous les dimanches. on y fait les
baptêmes et on y enterre pour la commodité
des habitants qui sont voisins de la chapelle.

Depuis la publication du décret impérial concernant
les fabriques, les vicaires n'ont pas été payés ils sont deux.
La fabrique a eu besoin de son revenu pour l'entretien
de l'église et des chapelles, et les communes n'ont voulu
leur rien donner ou ne l'ont pas pu.

j'ai l'honneur d'être très respectueusement,
Messieurs,

vos très humble et très obéissant
serviteur GUYENGAR curé d'Ydroare

Etat des Donations de la Paroisse de Plouaret.

Situation de l'Immeuble	Donateur	Montant Capital	Proportion Annuelle	Montant de l'Année	Montant de l'Année	Montant de l'Année	Montant de l'Année	Montant de l'Année	Montant de l'Année
Donation de l'Etat	Donateur	1500	12	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Donation de l'Etat	Donateur	1700	14	1700	1700	1700	1700	1700	1700
Donation de l'Etat	Donateur	600	5	600	600	600	600	600	600
Donation de l'Etat	Donateur	200	16	200	200	200	200	200	200
Donation de l'Etat	Donateur	1000	8	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Donation de l'Etat	Donateur	180	15	180	180	180	180	180	180
Donation de l'Etat	Donateur	180	15	180	180	180	180	180	180
Donation de l'Etat	Donateur	700	5	700	700	700	700	700	700
Donation de l'Etat	Donateur	240	12	240	240	240	240	240	240
Donation de l'Etat	Donateur	120	6	120	120	120	120	120	120
Donation de l'Etat	Donateur	60	3	60	60	60	60	60	60
Donation de l'Etat	Donateur	40	2	40	40	40	40	40	40
Donation de l'Etat	Donateur	240	12	240	240	240	240	240	240
Donation de l'Etat	Donateur	790	24	790	790	790	790	790	790
Donation de l'Etat	Donateur	720	2	720	720	720	720	720	720
Donation de l'Etat	Donateur	160	8	160	160	160	160	160	160
Donation de l'Etat	Donateur	80	1	80	80	80	80	80	80
Donation de l'Etat	Donateur	106	1	106	106	106	106	106	106
Donation de l'Etat	Donateur	86	4	86	86	86	86	86	86
Donation de l'Etat	Donateur	240	12	240	240	240	240	240	240
Donation de l'Etat	Donateur	240	12	240	240	240	240	240	240
Donation de l'Etat	Donateur	240	12	240	240	240	240	240	240
Donation de l'Etat	Donateur	30	1	30	30	30	30	30	30
Donation de l'Etat	Donateur	72	2	72	72	72	72	72	72
Donation de l'Etat	Donateur	30	1	30	30	30	30	30	30
Donation de l'Etat	Donateur	10	"	10	10	10	10	10	10
Donation de l'Etat	Donateur	26	1	26	26	26	26	26	26
Donation de l'Etat	Donateur	120	6	120	120	120	120	120	120
Donation de l'Etat	Donateur	5	"	5	5	5	5	5	5
Donation de l'Etat	Donateur	10	"	10	10	10	10	10	10
Donation de l'Etat	Donateur	60	3	60	60	60	60	60	60
Donation de l'Etat	Donateur	60	3	60	60	60	60	60	60
Donation de l'Etat	Donateur	80	4	80	80	80	80	80	80
Donation de l'Etat	Donateur	100	20	100	100	100	100	100	100
Donation de l'Etat	Donateur	30	1	30	30	30	30	30	30
Donation de l'Etat	Donateur	17	"	17	17	17	17	17	17
Donation de l'Etat	Donateur	6	"	6	6	6	6	6	6
Donation de l'Etat	Donateur	26	1	26	26	26	26	26	26
Donation de l'Etat	Donateur	277	28	277	277	277	277	277	277